



PRÉFET DES ALPES-  
DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, le 18 décembre 2015

## DÉLIVRANCE DES CARTES GRISES NOUVEAUX HORAIRES

Pour améliorer les délais de traitement des demandes de certificat d'immatriculation, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence met en place une nouvelle organisation au service des usagers.

**À compter du 4 janvier 2016, les guichets de délivrance des cartes grises seront ouverts uniquement le matin de 8 h 30 à 11 h 30.**

Les horaires d'ouverture des guichets des permis de conduire restent sans changement, tous les matins aux mêmes horaires et les lundi, mercredi et vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 00.

Il convient de rappeler que les demandes de cartes grises peuvent être effectuées par courrier ou par dépôt du dossier en mairie. Pour ce faire, toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site internet des services de l'État :

[www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

De plus, il est précisé qu'aux horaires d'ouverture de la préfecture l'après-midi, une borne de "dépôt express cartes grises" est mise à la disposition des usagers pour les demandes de changement d'adresse, de changement de propriétaire d'un véhicule d'occasion et de duplicata.

Enfin, pour toutes les demandes concernant l'état d'avancement de leur dossier d'immatriculation, les usagers peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante :

[pref-cartes-grises@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-cartes-grises@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Contact presse : Sara Janssen - 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04